

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mardi 9 septembre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P. DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D, JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., VENUAT J., CHABROL J.E., PICARELLI V., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.
Délégués excusés : NURY S.

L'ordre du jour était le suivant

- ✓ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel : prise de la compétence Point Info Tourisme
- ✓ Convention à adopter avec les communes concernant la réforme des rythmes scolaires
- ✓ Organisation de la journée du samedi 27 septembre 2014 dédiée au bilan du jardin potager de Saint Martinien
- ✓ Location d'un atelier de l'hôtel d'entreprises à Monsieur SIMON, gérant de la SARL Allier Ambulance Taxis d'Huriel
- ✓ Signature de la charte de partenariat avec le CNFPT
- ✓ Point sur les cartes communales
- ✓ Départ de Monsieur Damien FERNANDES
- ✓ Modification des statuts de la SDE03
- ✓ Questions diverses

Evolution du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Après une intervention des élus et services du Pays, il apparaît que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 permet au « Pays » d'évoluer en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Cette transformation est automatique pour les pays organisés en Syndicat Mixte fermé ce qui est le cas du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, sauf avis contraire des 2/3 des communautés représentant la moitié de la population ou l'inverse.

La Communauté de Communes saisie par le Préfet de l'Allier le 23 juillet 2014 à donc à se prononcer sur ce changement de statut.

Le Conseil Communautaire considérant l'impact de ce projet qui nécessitera l'élaboration d'un projet de territoire, le renforcement du Conseil de Développement et la création d'un Conseil des Maires décide à l'unanimité d'approuver cette évolution du Pays en PETR ;

Fonds européens : Mme Dubillon précise que le Conseil Régional est aujourd'hui la nouvelle autorité pour la gestion des programmes régionaux européens. L'appel à candidature Leader a été lancé le 29 juillet 2014 pour un dépôt avant le 31 janvier 2015. Pour travailler sur la stratégie globale du pays, tous les projets des communes ont été recensés. L'enveloppe régionale sera de 63 millions d'euros et le taux d'aide de 80% de la dépense publique totale.

Modification des statuts de la Communauté de Communes par l'ajout de la compétence « Gestion du Point Info Tourisme »

Lors de la précédente Assemblée Générale, l'évolution du Point Info Tourisme d'Huriel à l'échelle communautaire avait été évoquée. Cela permettrait d'avoir une structuration de l'offre touristique du territoire en un seul point, de lui apporter de la lisibilité et de valoriser la promotion.

Ce projet nécessite une modification des compétences de la Communauté de Communes par l'ajout de la compétence « gestion du Point Info Tourisme d'Huriel ». Cela entraînera le transfert du personnel actuel suivant des modalités à définir. En effet, Mme Besançon, employée par la commune au PIT, exerce dans le même temps des missions communales. Un partage et une quantification des tâches liées au PIT sera donc effectué.

S'agissant des locaux, une négociation sera entreprise avec la commune pour voir les modalités de mise à disposition (vente, reprise de l'emprunt, etc.). Ces deux aspects seront travaillés par une commission et des solutions seront proposées lors du prochain Conseil Communautaire. La commission est composée des membres suivants : Stéphane Abranowitch, Pierre Martin, Serge Dumont, Jocelyne Venuat, Alain Lhopiteau, Céline Excoffon, Jean-Claude Augiat.

Le Conseil Communautaire après un vote à l'unanimité moins une abstention accepte le principe de transfert de la compétence « gestion du Point Info Tourisme » à la Communauté de Communes. Cette décision sera soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux du territoire.

Convention à adopter pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Le Président fait lecture d'un projet de convention présentant les modalités du partenariat entre les communes, la Communauté de Communes et le Centre Social.

Le document étant approuvé, il sera transmis à toutes les communes concernées pour signature.

Madame Mervaux effectue par ailleurs un bilan de la rentrée et de la mise en fonctionnement des TAP. Globalement, tout s'est bien passé si ce n'est quelques problèmes à Huriel où 22 enfants supplémentaires ont dû être pris en charge en primaire et 10 à l'école maternelle. Ces problèmes ont cependant été solutionnés.

Un tour des écoles concernées a été fait :

- Treignat : 19 enfants - 2 activités : échec, percussions
- Saint-Sauvier : 21 enfants - 4 activités :
 - o Mardi : jeux collectifs, rythmes corporels
 - o Jeudi : percussion, poterie / modelage
- Huriel :
 - o Lundi : 67 enfants de maternelles
 - activités diverses (commune) + éveil musical, ateliers créatifs
 - o Mardi : 124 enfants de primaire
 - Activités diverses (commune) + ludothèque, art du cirque, chorale, jeux collectifs
 - o Jeudi : 64 enfants de maternelles
 - Activités diverses (commune) + art du cirque
 - o Vendredi : 122 enfants de primaire
 - Activités diverses (commune) + jeux collectifs, rythmes corporels, dessin, faune et flore.

- La Chapelaude :
 - o Mardi : 30 enfants de maternelles
 - activités diverses (commune) + art du cirque, découverte faune et flore, poterie / modelage
 - o Jeudi : 54 enfants de primaire
 - jeux collectifs, rythmes corporels, chorale
 - o Jeudi : 29 enfants de maternelles
 - activités diverses (commune)
- Courçais : 24 enfants - 2 activités : chorale, ateliers créatifs.
- Chambérat : 17 enfants - 1 activité : échec
- Viplaix : 20 enfants - 1 activité : art du cirque
- Chazemais : 38 enfants – 1 activité : art du cirque

Le pourcentage d'élèves inscrits est de plus de 70 % à Huriel et de l'ordre de 100 % sur les autres communes.

Mme Mervaux insiste également sur le fait que les communes doivent rapidement réaliser leur inscription pour les fonds d'amorçage afin de les toucher dans les meilleurs délais.

Mr Beaufile fait observer que l'activité « ateliers créatifs » ne semble pas appréciée des enfants et qu'il conviendrait donc de revoir le contenu avec l'animatrice.

Organisation de la journée du 27 septembre 2014

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a financé à hauteur de 5 000 € l'encadrement par l'IERE du jardin de Saint Martinien qui permet à des personnes en grande difficulté de retrouver un cadre de travail.

Le 27 septembre aura lieu sur le site du jardin une manifestation qui permettra de faire le bilan de cette action avec le programme suivant :

- 11h30 : présentation de l'action jardin : parole donnée aux différents organisateurs
- 12h00 : apéritif dinatoire avec accordéoniste
- Après-midi : animations autour du jardin, contes pour enfants, jeux de société, etc

Sont invités à cette manifestation les partenaires, les personnes ayant travaillé sur le chantier, les financeurs, les membres du Conseil Communautaire, les habitants de Saint Martinien.

Location d'un atelier de l'hôtel d'entreprises

Le Président rappelle que le gérant de la société OPUS IT a annoncé son départ des 3 ateliers de l'hôtel d'entreprises au 31 août. Il explique par ailleurs que Monsieur Simon, repreneur des ambulances Demessant à Huriel, a sollicité la location d'un atelier à partir du 1^{er} septembre et ce pour 4 mois afin de stationner ses véhicules dans l'attente de la construction de garages à Huriel.

Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité à la location de l'atelier 2 de 92,2m² et autorise le Président à signer un bail précaire prévoyant un montant de loyer de 433,34 € HT.

Signature de la charte de partenariat avec le CNFPT

Il s'agit de la signature d'une charte de bonnes intentions qui a pour objectif de donner du sens et de la cohérence dans la construction des programmes de formation. Il s'agira principalement de développer de nouveaux programmes de formations identifiés à l'échelle de regroupements géographiques appelés « unions territorialisées » (1 000 agents). Ainsi notre territoire sera regroupé avec le Communauté de Communes du Val de Cher et la Communauté d'Agglomération montluçonnaise

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention qui ne présente aucune obligation financière ou matérielle nouvelle.

Point sur les cartes communales

Il est fait un point sur l'avancement des cartes communales : On dispose aujourd'hui des bons à tirer (BAT) des communes de La Chapelaude, Saint Palais et Viplaix.

Les autres communes sont invitées à retourner rapidement leurs corrections.

Départ de Monsieur Damien Fernandes

Monsieur Fernandes, employé en contrat avenir, a cessé de venir travailler au début du mois d'août. Après de multiples appels lui demandant de justifier son absence, Monsieur Fernandes a indiqué qu'il souhaitait démissionner mais n'a pas envoyé sa lettre. Finalement, sur les conseils des services de la Mission Locale, un départ d'un commun accord a été conclu à compter du 1^{er} septembre 2014.

Un nouveau recrutement est envisagé mais uniquement sur un poste « espace vert » pour venir renforcer l'équipe en place au printemps et à l'automne. L'embauche d'une personne ayant un profil « bâtiment » ne se justifie plus actuellement au regard des chantiers restants.

Modification des statuts du SDE

Le SDE, considérant l'attachement de l'Etat concernant le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, propose d'ajouter dans ses statuts la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides »

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la modification des statuts du SDE

Questions diverses

- ✓ Désignation d'un délégué élu au CNAS

Monsieur Jean-Claude Dubreuil est désigné délégué du CNAS

- ✓ Point sur l'étude des campings qui sera présentée au prochain Conseil Communautaire

Les premières conclusions du cabinet d'étude concernant le camping d'Huriel et celui d'Herculat font ressortir les éléments suivants :

- Huriel : Le site éloigné du bourg ne paraît pas compatible avec la création d'une aire de camping-car. Il convient d'éviter de faire des frais sur cet équipement, il suffit de le maintenir en état et d'envisager si cela se présentait une vente à un privé.

- Herculat : la construction de nouveaux hébergements ne paraît pas nécessaire ni forcément viable. L'accent est à mettre sur la baignade avec éventuellement un projet de création de bassin intégré dans l'étang mais alimenté par de l'eau propre. Cela permettrait de sécuriser la baignade menacée chaque année par le problème des cyanobactéries.

✓ Réunion de la commission « œuvres d'art »

La réalisation de nouvelles œuvres d'art à Huriel avaient fait l'objet d'un accord de subvention des fonds Leader. La commission doit se réunir pour définir le cahier des charges le lundi 15 septembre à 10 heures.

✓ Travaux supplémentaires Rue des Arts

La société Annetta a été consultée pour réaliser différents travaux supplémentaires :

- Construction d'un mur avec portillon au niveau du jardin de la maison du tabac-presse pour un montant de 3 080 € HT (la commune d'Huriel concernée par ce projet reversera à la Communauté de Commune la part non couverte par les subventions)
- Réalisation d'un conduit de cheminée dans l'hypothèse où les locaux seraient loués à un artisan travaillant avec un four. Montant de 2 120 € HT.

Le Conseil Communautaire approuve ces deux devis et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

La société Annetta a par ailleurs réalisé des travaux non prévus initialement au marché. Il s'agit de la démolition de murs en béton armés qui constituent des prestations imprévisibles. Une négociation est en cours avec la société Dom'Aulim pour le coût de ces travaux supplémentaires.

✓ Réunion de bureau

Les Vice-présidents sont conviés à une réunion de bureau le 29 septembre à 14 heures.

✓ Réunion de la commission santé

Pour avancer sur le projet de Maison de la santé une réunion est prévue le lundi 22 septembre à 17 heures. Celle-ci fera l'objet d'une confirmation car elle sous entend la présence du coordonnateur santé.

✓ Réunion accessibilité aux handicapés

Monsieur Dubreuil indique que tous les bâtiments recevant du public doivent être accessibles aux handicapés et que l'agenda d'accessibilité programmée a été mis en place le 26 février 2014. Il prévoit que les communes doivent déposer un dossier avant le 1^{er} janvier 2015 pour pouvoir disposer d'un délai supplémentaire de mise en accessibilité. Si la procédure n'est pas mise en route des amendes de 1 500 € par ERP peuvent intervenir.

Monsieur Dubreuil rappelle qu'un groupe de travail a été constitué (Messieurs Raymond Lamy, Christophe Leclerc, Pierre Martin, Jean-Elie Chabrol, Jean-Claude Dubreuil) et que pour avancer dans la réflexion, il avait sollicité le diagnostic de toutes les communes. L'objectif est d'établir un tableau des ERP du territoire avec les catégories (1 à 5) à partir duquel un diagnostic pourra être fait. Il devra être certifié par un organisme agréé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 13 octobre à 18 heures à Chazemais.